



Avis de l'ARFPPMA PACA dans le cadre de la consultation en Comité de suivi du Rhône aval du projet porté par la CNR sur l'installation d'un batardeau à l'aval de la ligne by-pass de la microcentrale hydroélectrique associée à la passe à poissons de Sauveterre

A l'attention de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PEH

En date du 05 Novembre 2020 et en application de l'arrêté inter-préfectoral du 20 Août 2018 portant création du Comité de suivi de l'exécution de la concession générale pour l'aménagement du Rhône et de la gestion des usages de l'eau du Rhône et définissant les modalités de son fonctionnement, vous nous avez sollicité, par suite d'une consultation dématérialisée, pour avis sur le dossier de demande d'autorisation d'exécution de travaux, déposé par la CNR le 05 Octobre 2020 et relatif à l'installation d'un batardeau à l'aval de la ligne by-pass de la microcentrale hydroélectrique associée à la passe à poissons de Sauveterre, sur l'aménagement d'Avignon, sur la commune de Sauveterre dans le Gard, en application de l'article R. 521-38 du Code de l'énergie.

Compte tenu du fait que ce projet vise une amélioration globale du fonctionnement de la passe à poissons du barrage de Sauveterre, nous ne pouvons être que **favorable** à ce projet.

Effectivement, nous sommes pleinement convaincus du bien fondé de ce projet qui contribuera pleinement à l'atteinte du Bon Etat Ecologique du Rhône à l'échéance 2027 comme attendu par le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 et comme inscrit dans les axes de la politique de restauration écologique du fleuve, et plus particulièrement, en ce qui concerne la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, la restauration de l'axe de migration (notamment pour nos populations migratrices amphihalines que sont les Anguilles européennes, les Aloses feintes de Méditerranée et les Lamproies marines, toutes 3 classées sur les listes rouges des espèces d'eaux douces menacées aux échelles mondiale comme métropolitaine par l'UICN) ou encore l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement global du fleuve, le tout au regard du volet environnemental du Plan Rhône.

Pour autant, et dans une vision de gestion du Rhône à l'échelle de son bassin versant, nous nous permettons d'émettre **plusieurs réserves**, agrémentées de l'avis de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée, experte en connaissance des populations migratrices amphihalines de Rhône Méditerranée Corse, en espérant que vous puissiez les prendre en considération.

Tout d'abord, sachez que nous ne pouvons que nous satisfaire de voir que l'impact potentiel sur les peuplements piscicoles, pendant la mise à sec des bassins de la passe à poissons et les travaux prévus sur 15 jours à 3 semaines, a bien été pris en considération par la CNR.

Pour autant, nous émettons de sérieux doutes quant à la crédibilité de simples contrôles visuels qui conditionnent la réalisation de pêches à l'épuisette, associés au pompage des bassins. Nous pensons effectivement que les seuls contrôles visuels lors de la vidange des bassins ne permettront pas de bien appréhender l'ensemble des espèces piégées car selon les espèces piscicoles présentes (Ablettes notamment en très grand nombre qui plus est selon retour des comptages MRM par suivi de la station de vidéo-comptage de Sauveterre) et leurs tailles cela ne sera pas possible de toutes les repérer et encore moins de tenter de les attraper à l'aide d'une simple épuisette. Nous demandons donc à la CNR de prévoir **une pêche de sauvetage en bonne et due forme** qui pourra être menée par les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques gestionnaires des baux de pêche à cet endroit dont cela est bien l'une des missions afin d'éviter toute perte sur les espèces piscicoles présentes à ce moment là dans la passe à poissons et plus précisément dans chacun des bassins en cours de vidange. Et ce, d'autant plus que selon la période de travaux envisagée il faudra également prendre en compte la problématique de la turbidité des eaux.

Nous espérons également que la CNR pourra profiter de cette opération de pêche de sauvetage pour **estimer à minima les tailles des espèces piscicoles présentes et les identifier** car nous pensons que cela permettra à la fois d'améliorer la connaissance des peuplements piscicoles du Rhône mais également d'affiner la connaissance sur la fonctionnalité de la passe elle-même, en faisant le lien notamment avec les comptages effectués par MRM depuis la station de vidéo-comptage.

En ce qui concerne maintenant la période de réalisation des travaux. Même si ces travaux vont être "relativement courts" puisqu'estimés sur 2 à 3 semaines, nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager ces travaux **uniquement en Janvier 2021 ou alors entre les mois de Novembre 2021 et de Janvier 2022.**

Nous souhaiterions effectivement que les mois de Février et Mars soient écartés car cette période de travaux potentiels nous semble trop proche de la période de migration de l'Alose feinte de Méditerranée pour deux raisons principales : retard potentiel à la montaison des Aloses en vue de leur reproduction plus en amont notamment en cas du moindre contre temps que pourrait subir ces travaux et stress des Aloses pendant leur période de migration en vue de leur reproduction, avec donc crainte que la reproduction soit moins effective et efficiente voire importante si les Aloses arrivent stressées sur leurs lieux de reproduction. En outre, les comptages réalisés par MRM pour le suivi de la passe à poissons par vidéo-comptage sur Sauveterre montre également qu'au mois de Mars on assiste à une belle reprise d'activité piscicole, notamment sur la 2ème quinzaine et en ce qui concerne préférentiellement les Hotus, Brèmes et Ablettes. Les Hotus peuvent par exemple se compter par plus de 100 par jour voire plus de 1000 en toute fin du mois de Mars, de même qu'en Février cela peut aussi bouger pas mal puisqu'on peut comptabiliser jusqu'à 250 Hotus par jour par exemple. Et ce, d'autant que ces comptages ne garantissent pas d'être représentatif de ce qui peut se trouver réellement dans les bassins.

Enfin, en ce qui concerne les Anguilles européennes, il faudra également être prudent sur la période de travaux car il se pourrait qu'il y ait des Anguilles argentées en cours de dévalaison. Si tel est le cas, il sera alors nécessaire de prévoir, lors de la pêche de sauvetage, de les remettre à l'aval du barrage de Sauveterre et non à l'amont comme mentionné dans le projet afin que celles-ci puissent poursuivre leur dévalaison dans de bonnes conditions.

Pour conclure, nous émettons donc un **avis favorable** à ce projet **sous réserves qu'une pêche de sauvetage en bonne et due forme soit bien réalisée** lors de la mise à sec des bassins de la passe à poissons du barrage de Sauveterre **et que ces travaux soient réalisés durant les mois de Novembre, Décembre ou Janvier préférentiellement** pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

Fait le 08 Décembre 2020 à Gardanne

Le Président de l'ARFPPMA PACA,



Luc ROSSI